

SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 38 500 euros
Siège social : 9 AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES (Bouches du Rhône)
441 028 016 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 26 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze,

et le vingt-six octobre, à quinze heures ,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le comité de direction, par lettre recommandée en date du 11 octobre 2011.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Philippe BOUVIER préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que la société JACQUES KALPAC & Cie, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 11 octobre 2011.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 30 décembre 1899,
- le rapport du comité de direction,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du comité de direction, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement d'un commissaire aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du comité de direction, du commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ROLA Jean Jacques, commissaire aux comptes suppléant avec effet au 15 octobre 2011 et décide de nommer en remplacement à compter du 15 octobre 2011 :

- Madame MARTINE JARTON,
99 Chemin Chantecoucou
13140 MIRAMAS

en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur l'exercice clos en 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire.

Le président



Le secrétaire

